

AFFICHÉ
LE 14.03.2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2025 0310-DEL IB_565_2

Table des matières

Les éléments de contexte	3
Le contexte économique global.....	3
Les dispositions de la LFI 2025 concernant les collectivités territoriales.	3
Les conséquences envisageables pour Ozoir-la-Ferrière.....	4
Orientations budgétaires 2025	5
Evolutions prévisionnelles concernant le fonctionnement.....	5
Les dépenses réelles de fonctionnement :	5
Les recettes réelles de fonctionnement	6
Les ressources humaines	7
La structure des effectifs	7
Les dépenses de personnel	8
Le temps de travail	9
L'autofinancement (les épargnes)	11
Evolutions prévisionnelles concernant l'investissement	12
Les dépenses d'investissement.....	12
Les restes à réaliser	12
Les crédits nouveaux de 2025	13
Les recettes d'investissement.....	14
La dette.....	14
Encours de dette et nouveaux emprunts.....	14
Evolution du besoin de financement annuel définit comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette :	15
Extinction de la dette pour les années futures.....	15
Dette par type de risque et selon la charte de bonne conduite.....	15
Les budgets annexes	17
Budget assainissement	17
Budget R.P.A.	19
Budget Location de salles / Spectacles	20

Les éléments de contexte

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est régi par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce rapport vise à informer des grandes lignes de la politique budgétaire et financière de la collectivité, en tenant compte du contexte économique national et international. Il sert également de base au débat sur les orientations budgétaires et à la préparation du budget primitif de l'année à venir.

Le rapport s'appuie comme chaque année sur les données économiques actuelles, les réformes en cours mais aussi les objectifs stratégiques définis par la collectivité : les priorités pour les années à venir incluent la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'un équilibre budgétaire durable, permettant de maintenir un haut niveau d'investissement. Il présente néanmoins la particularité de prendre en compte le produit des cessions décidées en 2024, qui va permettre de faire baisser l'endettement de la ville.

Le contexte économique global

Dans un contexte marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024. Cependant, pour la zone euro, on se situerait à moins de 1 % en 2025, soit une croissance guère supérieure à celle de 2024.

Pour la France, la croissance du PIB est estimée à 0.8 % par le FMI, soit un ralentissement par rapport à 2023 et 2024 (+1.1%), avec une dégradation sensible sur le marché du travail. La désinflation est désormais nette, notamment en raison d'une normalisation des prix de l'énergie et d'une stabilisation des coûts alimentaires, et elle se poursuivra en 2025. Pour autant il n'a pas été constaté pour le moment une accélération de la consommation des ménages. Selon l'INSEE, l'acquis de croissance pour 2025 à mi-année serait modeste, à +0,5%. Le taux de chômage poursuivrait sa lente remontée pour atteindre 7,6% mi-2025.

Cette situation économique et l'état général des finances publiques explique la stratégie de redressement poursuivie dans la loi de finances.

Les dispositions de la LFI 2025 concernant les collectivités territoriales.

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte marqué par les difficultés d'adoption de la loi de finances initiale 2025 et de la loi de financement de la sécurité sociale, dans un contexte politique et financier particulier. Les collectivités, que l'Etat a mis à contribution afin de réduire le déficit des comptes publics, font donc face à des incertitudes quant aux conséquences des décisions prises au niveau national et à leur mise en œuvre, au cours des prochaines années.

La loi de finances pour 2025 contient des estimations de recettes et dépenses appuyées sur une croissance du PIB de 0.9%. Cette hypothèse de croissance a été jugée risquée par le Haut conseil des finances publiques. Pour l'agence de notation Moody's, « L'adoption attendue du projet de loi de finances pour 2025 pour la France réduit l'incertitude politique immédiate » mais elle juge « très ambitieuse » la trajectoire française en matière de finances publiques dans les prochaines années.

La loi de finances pour 2025 présente les caractéristiques suivantes :

- une dette publique correspondant à 115% du PIB
- des prélèvements obligatoires à 43,5% du PIB
- un déficit public à 5.4% du PIB (avec un retour annoncé aux 3% en 2029)

La loi de finances pour 2025 programme une lourde ponction sur les ressources des collectivités locales (limitée à 2.2 milliards d'euros selon le Gouvernement qui ne prend en compte que les deux mesures de lissage des recettes fiscales et d'écrêtement de la fraction de TVA reversée aux collectivités locales). Cette

charge pour les collectivités s'ajoute à la forte hausse des cotisations des employeurs territoriaux décidée par le Gouvernement et le Parlement.

Selon l'Association des maires de France, ces efforts supplémentaires demandés aux budgets locaux, que l'association chiffre à 5 milliards d'euros, « vont augmenter le besoin de financement pour les investissements des collectivités, qui devront recourir à l'emprunt pour achever les projets déjà engagés, creusant ainsi la dette publique » ; ils vont aussi « freiner l'investissement local, qui représente 70% de l'investissement public, avec un effet de récession sur une partie essentielle de l'économie liée notamment au secteur du BTP ».

Les principales mesures sont les suivantes :

- 1 milliard d'euros prélevés via le « Dispositif de Lissage Conjoncturel », un nouveau mécanisme de prélèvement particulièrement complexe, qui conduira à immobiliser des fonds publics dans plus de 2000 collectivités alors que les projets à financer sont déjà engagés ;
- 2 milliards d'euros prélevés sur les dotations, dont 487 millions d'euros ponctionnés sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP). Le Fonds vert est réduit de 1,35 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est réduite de 150 millions d'euros, ce qui annihile la hausse prévue de 150 millions d'euros de la DGF ;
- 1,2 milliard d'euros de réduction de recettes, via le gel de la fraction de TVA à son niveau 2024, à revers de l'engagement de compenser les recettes des impôts locaux supprimés ou nationalisés ;
- La suppression du fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) qui va affecter plus de 1 300 communes et 600 000 enfants ;
- 130 millions d'euros prélevés sur les Agences de l'eau, accompagnant le report d'un an du financement du plan eau.

Côté dépenses de fonctionnement, 1,4 milliard d'euros annuels sera prélevé sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL, au moyen d'une augmentation du taux de 3 points (reconduite sur les 3 années à venir). La CNRACL est déficitaire, alors que cette caisse a versé 100 milliards d'euros depuis 50 ans à d'autres régimes, et continue de le faire malgré ce déficit.

Il est à craindre enfin que de nouvelles dépenses soient transférées sans compensation aux collectivités, à l'instar du service public de la petite enfance, pour lequel l'enveloppe de 86 millions d'euros est déconnectée de la réalité du coût du service. A cela s'ajoute le coût des nouvelles normes imposées d'année en année.

Les conséquences envisageables pour Ozoir-la-Ferrière

Il est difficile dans l'immédiat de savoir si la ville sera concernée par le mécanisme de lissage (indice synthétique en cours d'élaboration). Elle est assez peu concernée par la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP). En revanche elle n'a pas eu de réponse positive pour ses demandes de subvention auprès de l'Etat en 2024 (2 dossiers DSIL, 2 dossiers Fonds vert, 1 dossier ANS pour le complexe multiraquettes) et il est à craindre que les restrictions budgétaires lui portent préjudice pour ses demandes en 2025.

La hausse des taux de cotisation sur les dépenses de personnel représentera une charge de personnel importante sur 2025.

Orientations budgétaires 2025

Comme chaque année, les orientations visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires au financement des dépenses d'équipement tout en continuant à offrir les mêmes services de qualité à la population.

Le budget primitif 2025 proposé dégagerait un autofinancement de 200 000 euros, auquel s'ajouterait la reprise de l'excédent 2024 estimé à 2 800 000 euros contre 2 600 000 euros en 2023.

Evolutions prévisionnelles concernant le fonctionnement

Section de fonctionnement (opérations réelles)	2024	2025
dépenses réelles de fonctionnement	31 301 985	32 375 091
<i>Evolution n-1</i>		3,43%
recettes réelles de fonctionnement	32 474 510	33 619 888
<i>Evolution n-1</i>		3,53%

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	8 095 045	7 918 029
<i>Evolution n-1</i>		- 2,19%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	18 467 550	19 554 380
<i>Evolution n-1</i>		5,89%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 585 103	2 895 947
<i>Evolution n-1</i>		12,02%
Charges financières (chap 66)	1 137 781	977 230
<i>Evolution n-1</i>		- 14,11%
Autres dépenses de fonctionnement	1 016 506	1 029 505
<i>Evolution n-1</i>		1,28%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 301 985	32 375 091
<i>Evolution n-1</i>		3,43%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3.43 % mais dans de moindres proportions que 2024.

Les charges à caractère général retrouvent une stabilité, avec une baisse prévue de -2 %. Les prévisions 2025 pour l'énergie, l'électricité, baissent par rapport à 2024 d'environ 1.8 %.

D'autres dépenses comme les fournitures (petit équipement...) subissent entre autre l'inflation. Ces prévisions sont nécessaires à l'exécution des petits travaux effectués en régie.

Les fournitures consacrées aux écoles (fournitures scolaires) augmentent par rapport à 2024.

Les prestations de services, la maintenance, subissent une hausse liée principalement aux révisions des prix des contrats ou des marchés. Le prix des repas notamment est en très forte hausse.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) enregistrent les contingents obligatoires, les indemnités de fonction, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. La ville a prévu de maintenir son soutien aux associations au travers des subventions versées.

Par rapport au budget primitif 2024, les montants pour les budgets annexes et la subvention au CCAS se sont ajustés au cours de l'année 2024. La subvention au CCAS sera comparable à celle de l'année 2024.

Les charges des intérêts de la dette baissent de 14 %, en raison principalement du désendettement.

Les autres dépenses se maintiennent, elles concernent les atténuations de recettes de la fiscalité, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions. En 2024, la CCPB a pris en charge la moitié du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dû par les communes membres.

Les recettes réelles de fonctionnement

L'évolution des recettes est sensiblement la même que celle des dépenses.

Recettes réelles de fonctionnement	2024	2025
Impôts et taxes (sauf 731)	3 505 000	3 554 637
<i>Evolution n-1</i>		1,42%
Fiscalité locale (731)	21 763 750	22 270 764
<i>Evolution n-1</i>		2,33%
Dotations et participations (74)	3 984 105	4 364 697
<i>Evolution n-1</i>		9,55%
Autres recettes d'exploitation	3 221 655	3 429 790
<i>Evolution n-1</i>		6,46%
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 474 510	33 619 888
<i>Evolution n-1</i>		3,53%

La principale ressource de la ville est la fiscalité (77%).

L'évaluation des ressources fiscales a été faite sans tenir compte d'éventuels effets du « dispositif de lissage conjoncturel » apparu en Loi de finances initiale, dont le détail n'est pas connu.

L'évolution estimée pour la fiscalité tient compte de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 %, des bases physiques et de l'augmentation de la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale passant de 30% à 60 % (délibération du 23/09/2024). Le produit attendu est de 149 344 euros.

En 2022, la ville a augmenté les taux de taxe foncière afin d'autofinancer la section d'investissement. Cette augmentation a servi à compenser la hausse des prix et des rémunérations.

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux en 2025.

	De 2009 à 2020	2021 réforme TH	2022	2023	2024
T.H.	26,02%	26,02 %	26,02 %	26,02 %	26,02 %
T.F.B.	26,87%	44,87%	46,71 %	46,71%	46,71%
T.F.N.B.	106,76%	106,76%	111,15 %	111,15 %	111,15 %

L'attribution de compensation entre la ville et l'EPCI (Communauté de communes des portes briardes) se maintient.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse régulièrement, et les fréquents changements de régime introduits par le Gouvernement et le Parlement rendent l'estimation de recettes ardue.

L'évolution positive des dotations est principalement due aux participations de la CAF (petite enfance) et aux recettes de la politique de la ville.

Les recettes d'exploitation comprennent les produits des services pour lesquels une actualisation des tarifs est opérée. Elles comprennent aussi les refacturations des budgets annexes ou des autres entités, notamment de la CCPB. Elles sont en légère augmentation.

Les ressources humaines

La structure des effectifs

Au 31/12/2024, la collectivité compte 423 agents répartis de la manière suivante :

297 agents titulaires dont :

- Catégorie A : 23
- Catégorie B : 57
- Catégorie C : 217

126 agents contractuels dont :

- Catégorie A : 4
- Catégorie B : 21
- Catégorie C : 72
- Hors filière : 29 (assistantes maternelles, enseignants de musique, apprentis, PEC)

	cat A	cat B	cat C	hors filière	total
Titulaires	23	57	217	0	297
Contractuels	4	21	72	29	126
Total	27	78	289	29	423

La répartition femmes/hommes est de 64%/36%, et du même ordre si l'on examine séparément les titulaires et les contractuels.

Les agents titulaires représentent 70 % des effectifs.

Parmi les agents contractuels, les assistantes maternelles bénéficient d'un statut particulier (pas de titularisation possible – contrat CDI). On note une augmentation du nombre d'agents contractuels (catégorie C) du fait du remplacement des agents titulaires partis en retraite, de l'intégration des agents en contrat aidés aux effectifs permanents de la collectivité et de la contractualisation d'agents vacataires de longue date sur des postes permanents à temps complet ou à temps non complet choisis (animation, conservatoire...).

Les dépenses de personnel

L'évolution du budget chapitre 012 (masse salariale)

Evolution du budget chapitre 012	2024	2025
BP	18 467 550 €	19 554 000 €
évolution		+ 5,89 %

En 2024, 665 000 € de crédits ont été ajoutés en décision modificative

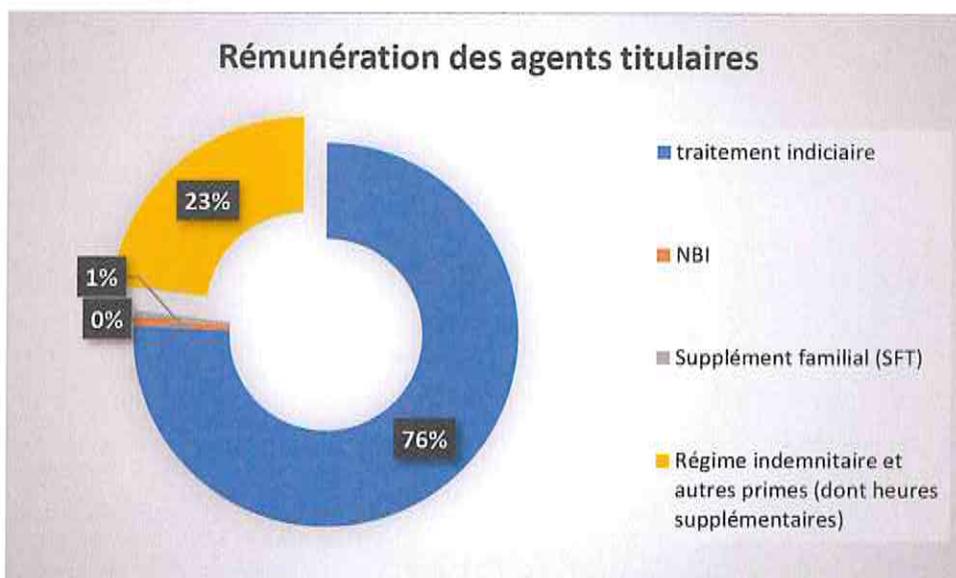
En 2025, les charges de personnel représente 60,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les composantes de la masse salariale en 2024

Les rémunérations versées

Rémunération versée aux agents titulaires : 10 381 625 € dont :

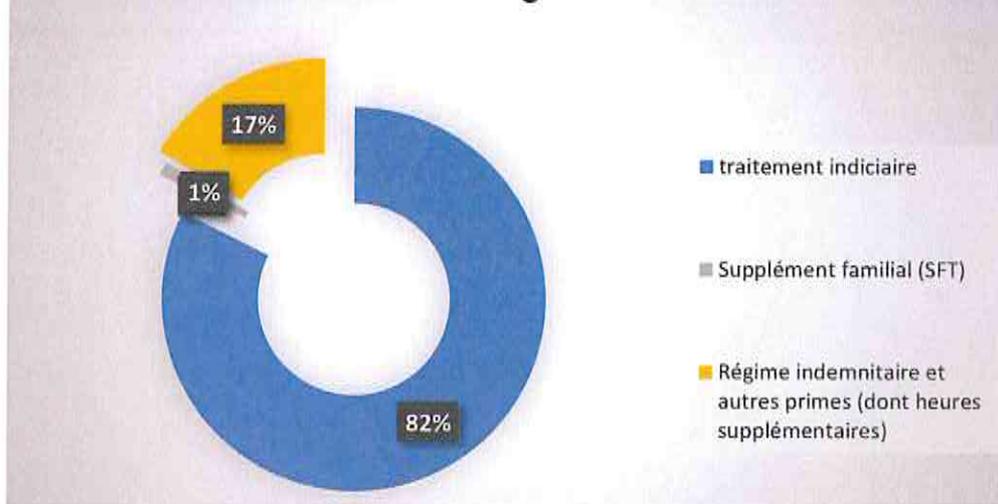
- Traitement indiciaire : 7 848 878 €
- NBI : 74 063 €
- Supplément familial (SFT) : 68 461 €
- Régime indemnitaire et autres primes (dont HS) : 2 390 223 €



Rémunération versée aux agents contractuels et vacataires : 3 465 624 € dont :

- Traitement indiciaire + horaires : 2 856 400 €
- Supplément familial (SFT) : 38 681 €
- Régime indemnitaire et autres primes (dont HS) : 570 543 €

Rémunération des agents contractuels



Contrat d'apprentissage : 32 359 € (5 agents)

Contrat Aidé Parcours Emploi Compétence : 125 820 € (12 agents)

Allocation chômage : 104 550 € (22 agents indemnisés)

Adulte-Relais : 26 263 € (1 agent)

Les autres dépenses de personnel

Les charges patronales se sont élevées à 5 173 000 €.

L'augmentation du taux de cotisation patronale pour la CNRACL (de 31.65% à 34.65%) représente un montant estimé à 220 000 €.

Les autres sommes impactant le chapitre 012 de façon sensible sont :

- Cotisation CNFPT : 193 355 €
- Cotisation CNAS : 98 124 €
- Assurance : 135 809 €
- Médecine du travail, pharmacie : 37 960 €

Les participations au titre de la protection sociale complémentaire

La collectivité a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015 une participation à la complémentaire santé de l'agent en fonction des revenus perçus au cours de l'année N-1. 48 agents en ont bénéficié en 2024. Ce régime sera revu en cours d'année 2025 en raison de la nouvelle réglementation.

En ce qui concerne la prévoyance (maintien de salaire) la ville verse, à compter de cette année, 8 € par mois et par agent qui a souscrit un tel contrat.

La collectivité est par ailleurs adhérente au CNAS qui fournit des prestations complémentaires.

Le temps de travail

Le temps de travail est fixé à 1607 heures avec des variations liées aux jours fériés.

Nombre de jours d'absence	2021	2022	2023	2024	Var. 2023/2024
Accident du travail et maladie professionnelle	3 338 (35 agents)	2 967 (24 agents)	3 017 (33 agents)	2 388 (30 agents)	-21%
Congé longue maladie/longue durée	3 081 (11 agents)	4 047 (21 agents)	4 298 (17 agents)	4 671 (17 agents)	+9 %
Maladie professionnelle	1 095 (3 agents)	1 106 (8 agents)	1 072 (6 agents)	1 163 (5 agents)	+ 8 %
Maladie ordinaire	6 193	4 172	4 380	5 222	+19 %
Maladie avec hospitalisation	170	597	21	57	+ 171 %
Enfant malade	168	213	203	273	+34 %
Total	14 045	13 102	12 991	13 774	+ 6 %
ETP (équivalent temps plein) sur la base de 1607 h	8.8	8.2	8.08	8.5	

En 2024, les 13 774 jours représentent 8.5 ETP sur la base du temps de travail annuel (1607 h)

Les absences liées à la naissance d'un enfant :

Congé maternité :

2023 : 670 jours (8 agents)

2024 : 627 jours (6 agents)

Congé paternité et jours de naissance :

2023 : 161 jours (7 agents)

2024 : 35 jours (2 agents)

Les heures supplémentaires

Le nombre des heures supplémentaires réalisées est de 11 037. L'année 2024 a été marquée par l'impact des élections et des inondations.

Les services améliorent leur fonctionnement et les heures supplémentaires font l'objet d'un suivi régulier et sont privilégiées :

- La récupération des heures
- L'annualisation des temps de travail lorsque l'activité est saisonnière avec des périodes de fortes d'activité pouvant être régulées par des périodes basses.

Les avantages en nature

Les agents bénéficiant des avantages en nature sont les gardiens logés du fait de la gratuité du logement. Ils sont 7 à en bénéficier.

L'autofinancement (les épargnes)

	2024	2025
Epargne de gestion	2 372 525	2 293 796
Epargne brute	1 172 525	1 244 796
Epargne nette	-1 473 475	-1 505 204

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Le calcul des épargnes dans les 2 budgets primitifs 2024 et 2025 affiche des valeurs voisines, traduisant le maintien de la capacité d'autofinancement de la ville.

Les résultats de 2024 sont en cours de consolidation et devraient faire apparaître une épargne nette de – 500 000 euros.

Le résultat de l'exercice 2024 cumulé (prévisionnel d'environ 3,9 millions d'euros) permettra de financer l'investissement.

Evolutions prévisionnelles concernant l'investissement

Section d'investissement (opérations réelles)	2024	2025
dépenses réelles d'investissement	11 242 146	10 142 380
<i>Evolution n-1</i>		- 9,78%
recettes réelles d'investissement	9 810 073	6 523 886
<i>Evolution n-1</i>		-33,50 %

Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	2024	2025
Sous-total dépenses d'équipement	8 586 146	7 391 380
<i>Evolution n-1</i>		- 13,92%
Autres investissements hors PPI	0	0
<i>Evolution n-1</i>		
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 646 000	2 750 000
<i>Evolution n-1</i>		3,93%
Autres dépenses d'investissement	10 000	1 000
<i>Evolution n-1</i>		- 90,00%
Capacité d'investissement résiduelle	0	0
<i>Evolution n-1</i>		
Total des dépenses réelles d'investissement	11 242 146	10 142 380
<i>Evolution n-1</i>		- 9,78%

Environ 7 400 000 euros d'investissement sont prévus en 2025, soit une baisse de 13.92 % par rapport à 2024 mais encore un montant élevé par rapport au montant moyen sur les 5 dernières années.

La programmation des investissements au cours des prochaines années doit permettre de conserver un rythme conséquent en fonction des subventions et des cessions.

Les restes à réaliser

Le montant des restes à réaliser 2024 est de 9 140 000 euros, beaucoup plus élevé que les années précédentes. Ces reports de crédits sont conformes aux prévisions et s'expliquent par le calendrier de réalisation des investissements les plus importants.

Principales dépenses d'investissement reportées :

- Etudes et travaux du Complexe sportif : 6 939 000 euros
- Parvis de l'hôtel de ville, 1^{ère} phase : 247 000 euros
- Etudes et construction ALSH Brèche-aux-loups : 369 000 euros
- Frais d'études et concessions logiciels : 72 000 euros
- Installations de caméras : 63 000 euros
- Acquisition pour la restauration scolaire : 86 000 euros

- Travaux de voirie : 462 000 euros
- Travaux au groupe scolaire Plume vert : 190 000 euros

En recettes, les restes à réaliser 2024 sont de 13 070 000 euros. Ils sont constitués d'un emprunt de 4 000 000 d'euros, d'un fonds de concours de 400 000 euros et de produits de cession pour un montant de 8 670 000 euros.

Les crédits nouveaux de 2025

Bâtiments :

Construction du centre de loisirs et de 2 classes Brèche aux loups	2 650 000
Travaux à l'église	337 000
Parvis de l'hôtel de ville 2ème phase	215 000
Travaux au centre de loisirs Dolto	40 000
Réfection de sols amiantés	205 000
Changement de la chaufferie de Port Blanc	120 000
Travaux au Groupe scolaire Gruet (sanitaires...)	104 000
Réfection des douches au gymnase Brèche aux loups	70 000
Aménagement de locaux aux services techniques	120 000
Travaux au stade de la Verrerie	100 000
Travaux de toiture au gymnase Bouilloche	105 000

Espaces verts

Stade Chameraie : remise en état du système de drainage et d'arrosage	150 000
Création d'aire de jeux au Parc de la Doutre	104 000

Voirie :

Travaux de voirie	1 100 000
Travaux d'éclairage public dont passage aux LEDS	405 000
Caméras vidéo surveillance	90 000
Achat de divers matériels	70 000

Divers :

Achat de véhicules (PM et services techniques)	117 000
Achat de mobiliers	25 500
Frais d'études et logiciels	75 000

Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement	2024	2025
Cessions	4 800 000	5 170 000
		7,71 %
FCTVA (art 10222)	494 263	760 000
<i>Evolution n-1</i>		53,76%
Subventions (chap 13)	0	41 234
<i>Evolution n-1</i>		100,00 %
Emprunts	4 025 810	0
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%
Autres recettes	490 000	593 886
<i>Evolution n-1</i>		21,20%
Total des recettes réelles d'investissement	9 810 073	6 523 886
<i>Evolution n-1</i>		-33,50 %

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (760 000 euros), en forte hausse en raison des dépenses d'investissement de l'année précédente, de subventions (équipements sportifs et de la PM), de la taxe d'aménagement (450 000 euros) et des amendes de police estimées à 100 000 euros.

Aucune recette d'emprunt n'est inscrite, compte tenu des produits de cessions reçus et à venir.

Afin d'équilibrer la section d'investissement 2025, la cession de la parcelle de la Brèche-aux-loups (anciens tennis) peut être inscrite pour 5 170 000 €. D'autres recettes de cession non inscrites dans le budget pourront être budgétées ultérieurement (4 800 000 €)

Des demandes de subventions d'investissement sont aussi en cours et devraient permettre d'abonder le budget ultérieurement (pour le complexe sportif principalement).

La dette

Encours de dette et nouveaux emprunts

En décembre 2024 un emprunt de 4 000 000 euros a été signé, géré comme une ligne de trésorerie, il pourra être remboursé au cours de l'année 2025 à la signature des prochaines cessions chez le notaire. La cession du 4, avenue Schuman vient d'être signée pour 1 400 000 euros.

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 22 283 619 euros.

Exercice	Capital restant dû	Disponible (Revolving)
2024	22 283 619 €	4 000 000.00 €

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette si elle mobilise en totalité son épargne brute annuelle.

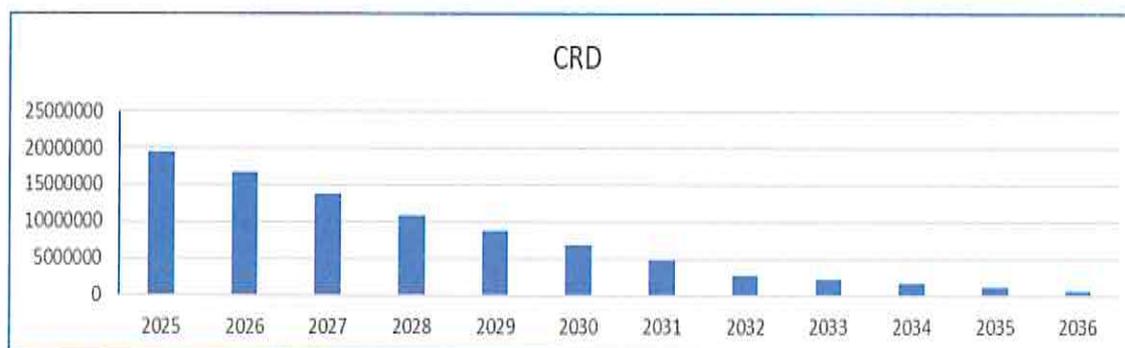
Son évolution est donc tributaire à la fois de celle de l'endettement (au numérateur) et de celle de l'épargne (au dénominateur). Le ratio au 31 décembre 2023 est excellent (5 ans) en raison d'une amélioration très forte de l'épargne brute. Le ratio au 31 décembre 2024, même si les données de l'épargne ne sont pas encore arrêtées, devrait se situer entre et 11 et 12 ans, en-dessous du seuil de vigilance.

Evolution du besoin de financement annuel défini comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette :

	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
encours de la dette au 01/01	28 267 321	27 669 689	24 928 658	22 283 619
emprunt	1 800 000	0	4 000 000 (revolving)	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166,16449 et 1645)	2 427 900	5 806 000	2 645 039	2 728 477
Solde	-627 900	- 5 806 000	- 2 645 039	-2 728 477
encours de la dette au 31/12	27 669 689	24 928 658	22 283 619	19 555 142

(*) selon la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPPF)

Extinction de la dette pour les années futures



	2024	2025	2026	2027	2028
Capital payé sur la période	2 645 038,81 €	2 728 477,17 €	2 815 553,92 €	2 906 428,62 €	2 943 604,96 €
Intérêts payés sur la période	1 170 736,01 €	1 008 267,65 €	840 808,17 €	705 114,85 €	573 136,50 €

Dette par type de risque et selon la charte de bonne conduite

La « Charte de Bonne Conduite » établie par le Ministère des Finances a pour objectif d'aider les emprunteurs à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).



La totalité de l'encours des budgets est notée 1A sur la charte de Gissler. C'est le risque le plus faible.

100 % des prêts sont à taux fixe ou variable sans risques.

L'encours de dette est composé à 73 % d'emprunts à taux fixe et de 27 % d'emprunts à taux variable.

Les budgets annexes

Budget assainissement

	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'exploitation					
RECETTES COURANTES	1 229 000	779 000	779 000	779 000	779 000
70111-Ventes d'eau (part communale)	535 000	535 000	535 000	535 000	535 000
70128-RODP et Contrôle	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
70611-PFAC	550 000	100 000	100 000	100 000	100 000
7063-Contribution Eaux pluviales	131 000	131 000	131 000	131 000	131 000
Autres	0	0	0	0	0
DEPENSES COURANTES (hors int.)	154 000	154 000	154 000	154 000	154 000
61521-Entretien Terrains	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Cotisation et autres	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
011 charges remboursées au BP	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
012 charges de personnel	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Epargne de gestion	1 075 000	625 000	625 000	625 000	625 000
Intérêts des emprunts	162 556	180 054	176 033	173 149	170 338
Epargne brute	912 444	444 946	448 967	451 851	454 662
Amortissement du capital	511 106	553 279	549 097	579 798	611 432
Epargne nette	401 338	-108 333	-100 131	-127 947	-156 770
Section d'investissement					
RECETTES D'INV (hors emp.)	183 245	183 245	141 450	141 450	141 450
AESN	183 245	183 245	141 450	141 450	141 450
Département autres					
DEPENSES D'INV. (hors dette)	1 154 758	1 154 758	670 000	670 000	670 000
EU MOE incluse	610 758	610 758	410 000	410 000	410 000
EP MOE incluse	544 000	544 000	260 000	260 000	260 000
Besoin de financement	-570 175	-1 079 846	-628 681	-656 497	-685 320
Emprunts nouveaux	700 000	1 075 000	624 000	652 000	680 000

Un schéma directeur d'assainissement est en cours. Il définit un programme pluriannuel d'actions, des travaux et études, nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Le montant des travaux s'élèverait à 9 000 000 euros HT sur 12 ans.

Les travaux sont financés principalement par l'Agence de l'eau.

En 2024, aucun emprunt n'a été sollicité.

Les travaux avenue Rond Buisson et ceux de l'avenue Edouard Gourdon ont été réalisés sur les derniers exercices.

Des études sont en cours pour des travaux d'assainissement dans la rue Maurice Chevalier.

Les études pour une mise en conformité au réseau d'assainissement de parcelles privées sont à en cours.

Dépenses et recettes courantes

En fonctionnement, les dépenses sont constituées principalement de l'entretien du réseau et de la rémunération du délégataire de la DSP.

Les recettes proviennent de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de la redevance versée par le délégataire.

La participation du budget principal pour les eaux pluviales gérées par le budget assainissement complète les recettes.

La dette

Le budget assainissement en raison de sa nature peut emprunter sur du très long terme et bénéficie avec l'agence de l'eau de prêts à zéro.

Capital restant dû au 1/1/2025 : 6 293 724 euros

Capital à rembourser en 2025 : 545 471 euros

Intérêts au 1/1/2025 : 192 870 euros

Il convient de financer, au minimum, par les fonds propres de la collectivité, le capital de la dette.

Budget R.P.A.

Le budget 2025 sera construit sur les bases ci-dessous :

L'évolution des charges de fonctionnement

Dépenses réelles BP 2024 : 534 481 euros

Dépenses réelles BP 2025 (Prévisionnel) : 550 000 euros

Intérêts de la dette 2025 : 11 100 euros

Le budget principal assurant les salaires du personnel de la résidence, il refacture ces frais au budget RPA.

L'évolution des produits de fonctionnement

Recettes réelles BP 2024 : 537 800 euros

Recettes BP 2025 (prévisionnel) : 600 000 euros

Le budget principal versera une subvention au budget RPA afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

La dette

Capital restant dû au 01/01/2025 : 413 500 euros

Capital à rembourser en 2025 : 47 600 euros

Il convient de financer, au minimum, par les fonds propres de la collectivité, le capital de la dette.

Les dépenses d'investissement

Le montant est d'environ 120 000 euros.

En 2025, les travaux suivants sont prévus :

- Travaux de réfection des chéneaux
- Travaux des logements : la commune poursuivra ces rénovations ce qui permettra de loger de nouveaux résidents.

Les recettes d'investissement

Une convention a été signée avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement pour les résidences autonomie d'un montant de 85 000 euros. Elle a pour objet de financer les travaux de réhabilitation des logements, le rafraîchissement de la façade extérieure (et amélioration énergétique) et la végétalisation du jardin.

En M22, la section de fonctionnement ne pouvant pas alimenter la section d'investissement par virement de section à section, l'équilibre pourra se faire par le versement d'une subvention d'équipement au budget principal ou par emprunt.

Budget Location de salles / Spectacles

Pour le projet de budget 2025, il est prévu les montants suivants :

L'évolution des charges de fonctionnement

Dépenses BP 2024 : 669 706 euros

Dépenses BP 2025 (prévisionnel) : 690 000 euros

Intérêts de la dette 2025 : 11 240 euros

Le budget principal assurant les salaires du personnel des salles, il refacture ces frais au budget Locations de salles et spectacles.

L'évolution des produits de fonctionnement

Recettes BP 2024 : 717 000 euros

Recettes BP 2025 (prévisionnel) : 690 000 euros

Le budget principal versera une subvention au budget locations de salles et spectacles.

Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'équipement est d'environ 80 000 euros.

Principaux investissements envisagés :

- Acquisition de matériels de restauration
- Matériel informatique
- Acquisition de matériel d'entretien
- Acquisition matériels pour les salles
- Acquisition de matériel salle Carroussel

La dette

Capital restant dû au 01/01/2025 : 265 500 euros

Capital à rembourser en 2025 : 48 400 euros

Il convient de financer, au minimum, par les fonds propres de la collectivité, le capital de la dette.